

## Dossier de presse

Nantes, le 2 juin 2010

# REFORME TERRITORIALE : La Région des Pays de la Loire lance une campagne de communication citoyenne

**VOUS AVEZ VOTÉ  
POUR DES PROJETS...**

**RECHERCHE**  
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
VIE ASSOCIATIVE  
LOGEMENT  
**CULTURE**  
SPORT  
SOLIDARITÉ  
EMPLOI  
SANTÉ  
ENVIRONNEMENT  
TRANSPORTS

**...VOILÀ CE QUE  
LE GOUVERNEMENT  
VEUT EN FAIRE.**

**RÉFORME TERRITORIALE  
=  
DÉMOCRATIE BAFOUÉE**

**MOBILISONS  
NOUS SUR  
[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)**

## REFORME TERRITORIALE : La fin annoncée de la décentralisation en 3 actes

Jacques Auxiette, Président du Conseil régional des Pays de la Loire refuse de rester passif face au démantèlement programmé des collectivités locales orchestrées par le gouvernement. Aujourd'hui, mercredi 2 juin 2010, alors que le débat se poursuit à l'Assemblée nationale - normalement jusqu'à jeudi - sur la réforme territoriale, le Conseil régional des Pays de la Loire lance une campagne de communication qui vise à provoquer une prise de conscience des enjeux véritables de cette réforme.

### Une régression historique

Dans le contexte de crise majeure que traverse aujourd'hui la France, le projet de réforme des collectivités et des finances locales constitue une menace d'une gravité sans précédent. Voulu par le gouvernement, il va avoir pour conséquence de fragiliser l'intervention publique locale alors que les enjeux du développement économique et d'une croissance durable sont primordiaux.

Ce projet porte les germes d'une régression démocratique unique dans l'histoire de la Vème République. Avec des arguments aux accents populistes s'engage un mouvement brutal de recentralisation, complètement anachronique au regard de ce qui se passe dans notre environnement européen, et de l'histoire de la décentralisation française.

D'ailleurs, au sein même de la majorité gouvernementale, la pilule a du mal à passer. Il n'y a jamais eu autant de prises de parole à l'Assemblée nationale : 122 en dix-neuf heures de débat ... c'est tout simplement le record de la Ve république.

## Acte 1 : la réforme du financement des collectivités

La réforme des finances locales, préparée fin 2009 et d'ores et déjà entrée en vigueur, porte sévèrement atteinte à l'autonomie locale. Entre les transferts de charges mal compensés par l'Etat, une réforme fiscale qui prive les collectivités de ressources, et maintenant le gel annoncé des crédits, la stratégie est extrêmement claire : méthodiquement, le gouvernement procède à l'anéantissement des moyens d'intervention des collectivités locales.

### Quelles conséquences concrètes pour les Pays de la Loire ?

En ce qui concerne la Région des Pays de la Loire, les calculs sont simples : en transférant des charges sans les compenser correctement depuis 2004, l'Etat a ponctionné les contribuables locaux de 85 millions d'€. La réforme fiscale va entraîner un manque à gagner supplémentaire de plus de 70 millions d'€ d'ici 2014. Enfin, le gel des crédits annoncé de la part de l'Etat va ajouter un manque à gagner mécanique d'environ 30 millions d'€ sur les dotations.

2010 - 2014 =  
**100 M d'€ en moins pour les Pays de la Loire !**

Janvier 2010



## Acte 2 : la réforme du mode de scrutin

### La réforme du mode de scrutin : une arnaque électorale !

Sa mise en œuvre est programmée pour 2014, date de fin du mandat régional. Si le mode de scrutin n'est pas encore totalement arrêté, plusieurs choses sont d'ores et déjà annoncées comme certaines :

- Le futur mode de scrutin fera siéger à la région des représentants de « super-cantons ». Il n'est déjà pas simple de garantir la cohérence des politiques à l'échelle de la région, et agir avec équité pour tous constitue un enjeu de tous les instants. Ce sera mission impossible au sein de ce qui va devenir une « assemblée des départements ».
- Le mode de scrutin retenu sera celui qui favorisera le plus le parti du président de la République.
- Tous les modes de scrutin envisagés constitueront un recul **inacceptable de la parité**.

Le conseiller territorial consacrera en outre le cumul des mandats, la confusion des fonctions et l'éloignement des élus de leurs concitoyens. Il annonce, à terme, la disparition des départements, l'affaiblissement des régions et la disparition du principe de subsidiarité.

### En Pays de la Loire : 170 futurs conseillers territoriaux contre 93 conseillers régionaux aujourd'hui

	Conseillers Territoriaux	Actuellement			Baisse		Population	un élu pour X habitant	
		CR	CG	Total	en nb	en %		actuellement	après
Pays de la Loire	170	93	203	296	-126	-42,57%	3 553 353	12 005	20 902
Loire-Atlantique	52	35	59	94	-42	-44,68%	1 268 173	13 491	24 388
Maine-et-Loire	40	20	41	61	-21	-34,43%	790 659	12 962	19 766
Mayenne	16	7	32	39	-23	-58,97%	309 106	7 926	19 319
Sarthe	32	14	40	54	-22	-40,74%	568 708	10 532	17 772
Vendée	30	17	31	48	-18	-37,50%	616 707	12 848	20 557

Plus la densité de population est élevée, moins il y a d'élus par habitant. Conclusion : dans notre région, c'est le département de la Loire-Atlantique qui va proportionnellement perdre le plus d'élus. D'une manière générale, ce redécoupage va bénéficier à la majorité présidentielle. Le mode de scrutin retenu répondra à un critère simple : il devra favoriser l'UMP ! Le Ministre Marleix conseillait déjà Charles Pasqua lors du funeste « charcutage » de 1986. Il n'a visiblement pas perdu la main...

Aujourd'hui, les 93 élus régionaux siègent au titre de la région dans plus de 750 structures (conseils d'administration de lycées et d'établissements de formation, structures d'insertion, CA d'associations culturelles ou sportives, centres hospitaliers, parcs et réserves naturels...). Demain, ils seront certes 170, mais ils devront siéger dans plus de 2500 structures ! Cette réforme va rendre impossible le travail effectif, réel et proche des usagers des services publics, que conduisent au fil des semaines des élus volontaires, dévoués, et de plus en plus sollicités dans le contexte de crise que le pays traverse.



## Acte 3 : la réforme des compétences

Aujourd'hui, les pays européens les plus dynamiques continuent de construire les équilibres de leurs territoires sur une relation forte et performante entre les régions et les grandes métropoles. Totalement à contre-courant, le gouvernement français fait, de son côté, le choix d'affaiblir l'échelon régional en proposant plusieurs modifications importantes qui entreront en vigueur, elles, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### Un transfert massif et improvisé de multiples compétences vers les futures métropoles

Le site du Ministère de l'Intérieur présente les futures métropoles comme « *une nouvelle catégorie de groupement de communes qui sera dotée de compétences émanant de ses communes membres, mais également du département, de la région, voire de l'Etat.* »

8 villes peuvent prétendre à ce régime particulier, dans l'état actuel des débats : Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nice, Strasbourg et Nantes.

### Compétences exercées par les métropoles après discussion des articles les concernant à l'Assemblée Nationale

En lieu et place des communes	En lieu et place des départements	En lieu et place des Régions	En lieu et place de l'Etat
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Zones d'activité et développement économique</li> <li>● Equipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain</li> <li>● SCOT, PLU, ZAC, réserves foncières</li> <li>● Transports urbains</li> <li>● Voirie, signalisation, stationnement, PDU</li> <li>● Urbanisme et programme local de l'habitat</li> <li>● Logement social et politique de la ville</li> <li>● Déchets, assainissement</li> <li>● Cimetières et crématoriums</li> <li>● Abattoirs, MIN</li> <li>● Lutte contre la pollution de l'air</li> <li>● Nuisances sonores</li> <li>● Maîtrise de la demande d'énergie</li> </ul>	<p><u>De façon obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Transports scolaires ;</li> <li>● Routes départementales</li> <li>● zones d'activités</li> <li>● promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques.</li> </ul> <p><u>Par convention sur saisine métropolitaine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● collèges.</li> <li>● Tout ou partie des compétences en matière de développement économique, de tourisme, en matière culturelle et d'équipements sportifs</li> </ul>	<p><u>De façon obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques.</li> </ul> <p><u>Par convention sur saisine métropolitaine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● lycées</li> <li>● tout ou partie des compétences en matière de développement économique</li> </ul>	<p><u>Par convention sur saisine métropolitaine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● grands équipements et infrastructures (transferts à titre gratuit)</li> </ul>
<p>La métropole est associée de plein droit à l'élaboration, la révision et la modification des schémas et documents de planification en matière d'aménagement, de transports et d'environnement dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat et qui relèvent de la compétence de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou de leurs établissements publics, lorsque ces schémas et documents ont une incidence ou un impact sur le territoire de la métropole.</p>			



## Le retrait de la compétence économique aux régions est une aberration

Cette proposition est aberrante quand on sait que la région a été officiellement désignée chef de file de l'action économique en 2004 et que les premiers Schéma régionaux de développement économique sont en cours d'évaluation. Aberrante aussi quand on mesure le poids des aides économiques versées par les régions pour faire face à la crise, là où l'Etat se désengage comme le récent épisode des pôles de compétitivité délabellisés l'a montré.

Régions et métropoles doivent coordonner et articuler leurs actions pour un développement économique des territoires équitable, et éviter absolument d'opposer le développement des grandes aires urbaines au détriment des territoires périphériques ou ruraux.

## La suppression de la clause générale de compétence

Face à cette suppression, qui remet en cause les principes mêmes de la décentralisation voulue par Pierre Mauroy et Gaston Defferre en 1982, les mouvements associatifs, sportifs et culturels manifestent à juste titre leur mécontentement et leurs inquiétudes. Ces inquiétudes sont d'autant plus fortes et justifiées que la suppression de la clause générale est annoncée alors que l'Etat retire ses financements de toute part.

Sont aussi concernés, les secteurs de la santé, des transports, de l'environnement, de la recherche, de l'enseignement supérieur, du logement social... Les collectivités locales sont aujourd'hui le moteur de la vitalité de notre pays. Véritables « amortisseurs de la crise », elles protègent nos concitoyens en leur offrant des services publics dynamiques et performants. Elles constituent le principal soutien à de nombreux secteurs abandonnés par l'Etat : secteur culturel, secteur sportif et secteur associatif notamment. Elles sont la clé de voute du développement économique des territoires et de la création d'emploi de proximité. Il convient de rappeler sans cesse qu'elles représentent 70% de l'investissement public et qu'il est infondé de leur faire porter le chapeau des déficits publics puisque ceux-ci sont creusés par l'Etat et ont été particulièrement aggravés par le Gouvernement actuel.

## La fin des financements complémentaires

Aujourd'hui, il est possible pour plusieurs collectivités locales de s'associer afin de financer un même projet. Demain, **les compléments de financements ne seront plus autorisés pour les villes de plus de 3500 habitants** ... S'il est évident qu'il faut simplifier les modalités d'intervention publique et les rendre plus lisibles, la mesure proposée par le Gouvernement est radicale. Concrètement, cette règle condamnera de nombreux projets locaux (infrastructures de quartier, équipements sociaux culturels, maisons de santé ...) qui ont besoin de la mobilisation de plusieurs collectivités.

Le Gouvernement en est parfaitement conscient, puisqu'il prévoit une clause d'une hypocrisie rare : les projets portés par l'Etat échapperont à cette règle ! En clair : les projets des communes ne pourront plus être financés conjointement par les départements et les régions... ceux de l'Etat le pourront.

Et pourtant, les collectivités locales, c'est :

**73 % de l'investissement public**

**Une dette dix fois moins importante que celle de l'Etat**

**800 000 emplois directs et indirects**

## Une réforme dangereuse pour la démocratie : Les pays de la Loire lancent une campagne de communication citoyenne



### Objectifs de la campagne :

- Faire prendre conscience aux ligériens que la réforme en cours remet en cause le verdict des urnes. Lors des dernières élections régionales, les citoyens se sont largement exprimés en faveur de projets qui, dans l'état actuel des choses, ne pourront pas être mis en œuvre.
- Provoquer le débat en permettant au citoyen de s'approprier les enjeux de la réforme.
- Mobiliser les acteurs autour du site internet de la région où un dossier pédagogique est disponible,

Le groupe Ouest-France  
ayant refusé de publier au dernier moment  
cette campagne de communication dans ses titres des Pays de la Loire,  
elle paraîtra vendredi 4 juin dans Libération.

l'esprit grand ouvert



#### Déclinaisons de la campagne :

- Insertion d'une pleine page dans l'ensemble des titres de la presse régionale (Ouest-France, Presse-Océan, Courrier de l'Ouest, Maine Libre) le mercredi 2 juin.
- Pose d'un compteur géant à proximité de l'hôtel de région, **rond-point Gaston Defferre**. Il permettra d'illustrer la dette croissante de l'Etat envers les collectivités locales : chaque minute, elle augmente de 46 euros, soit 66 240 € par jour. Le compteur démarrera à la somme de 85 000 000 euros, c'est ce que doit l'Etat à la région depuis 2004 ...

**Depuis 2004,  
en transférant des missions  
au Conseil régional,  
l'État vous a déjà fait payer  
85 millions d'euros.  
Avec la nouvelle  
réforme territoriale,  
cette dette augmente  
de 68 490€ par jour.  
Elle est aujourd'hui de :**

**85 000 000 €**

MOBILISONS  
NOUS SUR  
[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

Région  
**PAYS DE LA LOIRE**

#### Budget de la campagne :

- Conception graphique, fabrication et pose du kakémono, location du compteur : 8 000 euros TTC
- Achats d'espaces dans la PQR : ~~46 000 euros TTC~~
- Achat d'espace dans Libération : 22 000 euros TTC
- TOTAL : 30 000 euros TTC

« Depuis 1982, les collectivités locales ont un rôle essentiel dans notre Pays et dans l'équilibre de nos institutions. Elles permettent une réelle proximité entre les décideurs et les bénéficiaires des politiques publiques. La qualité de leurs interventions est renforcée par la responsabilité des élus locaux. De nombreuses questions méritent d'être traitées au plus près des enjeux locaux, parce que chaque territoire a ses caractéristiques, ses spécificités, ses dynamiques, ses talents, ses progrès à faire. La mise en place de services publics « *personnalisés et universels* », se réalise à la condition d'une véritable coproduction par l'ensemble des acteurs, dont bien sûr Etat et collectivités locales. Ces principes vertueux, jusqu'à une période récente, ne faisaient plus débat.

L'équilibre du fonctionnement républicain repose sur une relation sereine entre un Etat stratège, initiateur et garant des grandes transformations, et des collectivités dont l'expertise locale permet une meilleure adaptation des politiques aux réalités de leurs territoires. Pour préserver cet équilibre, il est parfois nécessaire d'adapter la répartition des rôles et de redéfinir les conditions d'une décentralisation qui organise la République des responsabilités. Nous n'en prenons pas le chemin.

Depuis 2007 et l'élection de Nicolas Sarkozy, la gauche a gagné les municipales, les cantonales, et les régionales. Ce que la Gauche construit au jour le jour, au plus près des gens et des territoires, la Droite libérale le détruit, inexorablement. Elle a affaibli l'action publique d'Etat, elle s'en prend maintenant à l'action territoriale.

L'Etat diminue sciemment le rôle et le pouvoir de l'élu local ; il le dilue dans des superstructures institutionnelles qui n'ont plus aucune visibilité citoyenne. L'élu local, l'élu du peuple, le garant de la République doit conserver ses compétences et ses spécificités. Le seul moyen de moderniser les textes relatifs à la décentralisation est d'accroître la lisibilité citoyenne. Il faut que les habitants puissent identifier le rôle de chaque collectivité. Or, ce n'est pas l'invention du conseiller territorial, élu qui mélangera les fonctions du conseiller général et régional, qui clarifiera les choses ! Bien au contraire !

Comprenez bien le sens de cette opposition. Je suis un défenseur du fait régional. Mais je m'inscris dans la République décentralisée qui est la notre depuis 1982, et dont les principes ont été sanctuarisés par la révision de 2004 de la Constitution. Je ne revendique pas le droit d'édicter des lois, mais juste celui de faire mon travail correctement. Municipalités, Départements, Régions nous ne inscrivons pas en contre pouvoir face à l'Etat, mais nous revendiquons notre pouvoir d'action et notre responsabilité, que le suffrage universel nous a donné comme aux autres élus de la République. Le pouvoir de faire progresser l'éducation et la formation, d'organiser le développement économique, social et environnemental, de satisfaire aux besoins en services publics, et de préparer, en toute humilité et à la mesure de nos moyens, l'avenir de nos territoires. »

Jacques Auxiette 